**Charte des Bonnes Pratiques – Formateur Sous-traitant**

Cette charte a pour objectif de définir les principes et les bonnes pratiques que doivent respecter les formateurs sous-traitants dans le cadre de leurs missions. Elle vise à garantir la qualité des prestations, le respect des engagements contractuels et la satisfaction des parties prenantes.

**1. Respect des engagements contractuels**

Le formateur sous-traitant s’engage à respecter les termes du contrat signé avec le client ou l'organisme de formation, en particulier en ce qui concerne :

* Les délais, les horaires et les modalités de réalisation des formations.
* Le contenu et les objectifs pédagogiques définis au préalable.
* Les conditions financières convenues.

**2. Préparation et personnalisation des formations**

Le formateur sous-traitant doit préparer minutieusement ses sessions de formation, en veillant à :

* Adapter le contenu aux besoins spécifiques du public visé.
* Proposer des méthodes pédagogiques diversifiées (cours magistral, travaux pratiques, études de cas, etc.).
* Mettre en œuvre les supports de formation appropriés (supports visuels, documents, outils numériques, etc.).

**3. Compétence et expertise**

Le formateur sous-traitant doit posséder une expertise reconnue dans le domaine de la formation et doit continuellement mettre à jour ses connaissances :

* S'assurer de la qualité de ses interventions grâce à une veille pédagogique et une mise à jour régulière de ses compétences.
* Utiliser des techniques pédagogiques adaptées et innovantes, en cohérence avec les objectifs de la formation.

**4. Respect de la confidentialité et des données personnelles**

Le formateur sous-traitant doit respecter la confidentialité des informations transmises lors des formations, qu'elles soient relatives aux participants, à l'entreprise ou aux contenus spécifiques. Il doit :

* Assurer la protection des données personnelles des participants conformément à la législation en vigueur (ex. : RGPD).
* Ne pas divulguer les informations sensibles ou stratégiques échangées au sein de l'entreprise ou lors des sessions de formation.

**5. Respect des valeurs et de la culture de l'entreprise cliente**

Le formateur sous-traitant doit être en phase avec les valeurs et la culture de l’organisme de formation ou de l’entreprise cliente, en particulier en matière de :

* Respect de la diversité, de l’inclusion et de la non-discrimination.
* Sensibilisation aux comportements éthiques et professionnels.

**6. Suivi et évaluation des formations**

Le formateur sous-traitant doit organiser un suivi régulier des progrès des apprenants et s'assurer de l'efficacité de la formation :

* Proposer des évaluations formatives et sommatives pour mesurer l’acquisition des compétences.
* Fournir un retour constructif aux participants pour les accompagner dans leur progression.
* Réaliser une évaluation de la satisfaction des participants pour améliorer la qualité de ses formations futures.

**7. Communication avec le client et les parties prenantes**

Le formateur sous-traitant doit entretenir une communication transparente et régulière avec l’organisme de formation :

* Informer le référent des avancées, des difficultés rencontrées ou des adaptations nécessaires.
* Faire preuve de réactivité en cas de questionnements ou de demandes spécifiques.

**8. Engagement en matière de développement durable et responsabilité sociale**

Le formateur sous-traitant doit promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et socialement responsables, telles que :

* La réduction de l'empreinte carbone des formations (utilisation de supports numériques, réduction des déplacements, etc.).
* La promotion de la diversité et de l'inclusion dans ses méthodes pédagogiques et son approche.

**9. Professionnalisme et éthique**

Le formateur sous-traitant doit faire preuve d'un comportement professionnel et éthique en toutes circonstances :

* Respecter les horaires et les engagements pris.
* Agir de manière honnête, intègre et respectueuse vis-à-vis des participants, des clients et des collègues.

**10. Amélioration continue**

Le formateur sous-traitant doit faire preuve d’un esprit d’amélioration continue :

* Solliciter régulièrement des retours de la part des participants et du client pour ajuster ses pratiques pédagogiques.
* Participer à des formations continues pour développer ses compétences et rester à la pointe de l’évolution du secteur.

**Conclusion**

Le formateur sous-traitant adhère à cette charte et s’engage à respecter ces bonnes pratiques afin de garantir des prestations de formation de qualité, respectueuses des engagements pris et orientées vers la satisfaction des participants et du client. La mise en œuvre de ces principes contribue au maintien d’une relation de confiance et à l'amélioration continue des services proposés.